

 Allemont	Document maîtrisé	Date réunion	11/04/2016	Référence :	CR-CM
	COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	25/03/2019
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - HB

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 25 MARS 2019 A 18 H 30**

L'an deux mille dix neuf, le vingt-cinq mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2019.

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, GUILLOT Aimé, GUERIN Sandrine, DUSSERT Jacques, LANG Patrick, MICHEL Raymond, VIARD Richard.

Absents / Excusés : CHATEL Louis, PELLISSIER Laurent, GIRAUD Isabelle.

Secrétaire de séance : GUERIN Sandrine.



La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Alain GINIES, Maire, qui remercie l'assemblée d'être présente ce soir.

Il excuse ses collègues qui n'ont pu être présent ce soir.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Mme GUERIN Sandrine est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

██████████ est nommée secrétaire auxiliaire.



ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DES 2 BUDGETS

Le Maire doit se retirer pendant la lecture des comptes administratifs 2018 des budgets : principal de la commune, eau et assainissement.

Il donne la présidence de la séance à Madame Murielle VIARD GAUDIN, 1^{ère} Adjointe, et quitte la salle.

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Murielle VIARD GAUDIN donne lecture de la balance générale du Compte Administratif 2018 de la commune. Il apparaît un résultat de clôture excédentaire en Fonctionnement au 31.12.2018 de **2 183 377,53 €** et un résultat de clôture déficitaire en Investissement au 31.12.2018 de **1 626 926,27€**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs ci-dessus.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Murielle VIARD GAUDIN donne lecture de la balance générale du Compte Administratif 2018 du service eau & assainissement. Il apparaît un résultat de clôture excédentaire en Fonctionnement au 31.12.2018 de **30 140,49 €** et un résultat de clôture excédentaire en Investissement au 31.12.2018 de **90 848,37 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs ci-dessus.

Le Maire réintègre la salle et prend acte de la présentation faite des Comptes Administratifs 2018.

2/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DES 2 BUDGETS

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire demande au Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 de la commune, de se prononcer sur le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, en parfaite corrélation avec le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Le Maire demande au Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 du service eau & assainissement, de se prononcer sur le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DES 3 BUDGETS

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire, au vu du Compte Administratif 2018 du budget Principal de la commune, donne lecture au Conseil Municipal des résultats de l'année 2018.

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal décide de reprendre **3 117 707,19 €** en fonctionnement, article 002, et d'affecter la somme de **2 975 300,60 €** en investissement, article 1068, pour couvrir le déficit d'investissement à fin 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Le Maire, au vu du Compte Administratif 2018 du budget Eau & Assainissement, donne lecture au Conseil Municipal des résultats de l'année 2018.

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal décide de reprendre au compte 002 le déficit de fonctionnement, soit **34 469,96 €** en fonctionnement et de reprendre le déficit d'investissement au compte 001 soit la somme de **263 763,90 €** en investissement.

Le Maire demande s'il y a des questions.
Aucune question.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

4/ APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 DES 2 BUDGETS

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le maire présente le tableau de bord budgétaire au format Excel qui retrace les grandes lignes 2018/2019.

Il précise qu'un travail a été fait en amont avec les élus lors de commissions « finances ».

Puis, il donne la parole à Hélène BEZEGHER pour la lecture ligne par ligne du budget primitif de la Commune.

Le Maire explique que la Réserve de 3 117 707,19 € est répartie sur les lignes du chapitre 23 car on n'a pas la possibilité de l'affecter sur une ligne spécifique. On a le droit de mettre de côté uniquement 7.5% sur la ligne dépenses et imprévus en fonctionnement.

Il indique que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées.

Fonctionnement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 5 993 400,00€.

Le Conseil Municipal n'émet pas de remarque.

Investissement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 8 582 401,14€.

Le Conseil Municipal n'émet pas de remarque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget tel que présenté.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Le Maire précise qu'un travail a été fait en amont avec les élus lors de commissions « finances ». Il donne la parole à Hélène BEZEGHER pour la lecture ligne par ligne du budget annexe eau et assainissement.

Fonctionnement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 579 038,51€.

Investissement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 436 536,74 €.

Le Maire indique que seule l'eau est gérée par la Commune, en ce qui concerne l'assainissement on ne fait qu'encaisser les sommes et on les reverse ensuite à la Com com au service du SACO.

Il explique que les recettes d'investissement sont dues à l'obligation d'amortir.

De plus, il n'est pas possible de reverser l'excédent en section de fonctionnement, ce qui nous oblige à verser une subvention importante via le budget Communal.

Enfin, il a été affecté en investissement la somme de 332 115,99€ pour la protection des captages. Les travaux ne représentent pas cette somme mais il faut équilibrer la section.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget tel que présenté.

Le Maire remercie Hélène BEZEGHER pour la tenue et la gestion des budgets sur l'année.

5/ TAUX D'IMPOSITION 2019 DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire précise que ces taxes définissent les recettes budgétaires et que les taux restent inchangés par rapport à l'année précédente. Seules les bases définies par l'Etat augmentent.

- Taxe d'habitation : 14,56 %
- Taxe foncière bâti : 23,37 %
- Taxe foncière non bâti : 88,42 %
- Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 37,38 %

Murielle VIARD GAUDIN demande si l'on a reçu des nouvelles sur les compensations de la taxe d'habitation. Le Maire indique que non, nous n'avons aucune nouvelle de la part de l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

6/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ALLEMONT – ANNEE 2019

Le Maire donne la parole à Murielle VIARD GAUDIN. Elle donne lecture de la délibération et énumère les propositions de subventions aux associations d'Allemont pour l'année 2019, pour un montant total de 47 514,00€.

Murielle VIARD GAUDIN indique que les subventions sont en baisse cette année, lors de l'élaboration du tableau des subventions, il a été observé que le nombre d'adhérents de la Commune est en baisse dans de nombreuses associations.

Jacques DUSSERT précise : « sauf pour les associations sportives où le nombre des adhérents de la Commune sont à l'identique, voir en augmentation ».

Murielle VIARD GAUDIN donne lecture de la délibération, elle informe que « les Archers » est une nouvelle association dont le siège est à Vaujany. De plus, on peut ajouter que deux associations n'ont pas fait la demande de subvention.

Le Maire explique que la valeur du point n'a pas évolué par rapport à l'année passée. Il informe que ces subventions sont allouées en fonction de plusieurs critères : le nombre d'adhérents global, d'adhérents compétiteurs au niveau régional, des efforts financiers, des manifestations organisées et des associations qui emploient des prestataires extérieurs.

Il est à noter que le ski club Oz/Allemont s'est dynamisé et que l'association est bien remontée par rapport aux années précédentes.

Le Conseil Municipal, approuve le versement de ces subventions à l'unanimité.

7/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2018/2019 AU SNO

Murielle VIARD GAUDIN donne lecture de la délibération proposant au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'association Ski Nordique Oisans pour le jeune JOSSERAND Aurélien inscrit au Comité du Dauphiné.

Elle précise, qu'il s'agit d'accompagner ce jeune au niveau du comité.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser la somme de 500,00 € pour ce jeune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention exceptionnelle.

8/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Murielle VIARD GAUDIN donne lecture de la délibération, elle énonce les montants alloués aux associations nationales et locales qui n'entrent pas dans le tableau des associations « ALLEMONT ». Elle précise que « Quatre A » est l'association des non voyants et Sandrine GUERIN indique que « l'AFSEP » est l'association qui lutte contre la sclérose en plaque.

La somme totale allouée aux associations nationales est de 850,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.

9/ INFORMATION BUDGET CCAS

Le Maire donne la parole à Madame Murielle VIARD GAUDIN, vice-présidente, afin qu'elle puisse informer les élus sur le vote du budget du CCAS.

Elle informe que le budget a été voté et adopté par le Conseil d'Administration le 13 mars dernier pour un montant en fonctionnement de 33 481,08€ et en investissement de 440,13€.

Elle informe que l'excédent reporté à fin 2017 est 11 153,58€ et que celui à fin 2018 est de 12 881,08€.

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

10/ PRESENTATION, FINANCEMENT ET VOTE DU PLAN PLURIANNUEL 2019/2022 ACTUALISE EN MARS 2019

Le Maire donne lecture de la délibération et présente le tableau correspondant au plan pluriannuel 2019 => 2022.

Il informe que la délibération s'étend jusqu'en 2022 pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté avec les élus du Conseil Municipal. Les investissements courants sont les investissements réguliers qui seront pour 2019 de 1 163K€, avant de progresser pour les années à venir. Quand aux dépenses structurantes, elles se stabilisent à partir de 2021 pour revenir à des opérations courantes.

De plus, en ce moment, a lieu l'ouverture de plis sur de grosses opérations, et l'on assiste à quelques surprises concernant l'ouverture des plis du parking couvert, on parvient à faire une économie de 400K€ sur le lot charpente métallique.

Après avoir exposé le plan pluriannuel d'investissements jusqu'en 2022, Le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur ce programme et ces investissements futurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions d'aménagement.

11/ APPROBATION CAO

→ *Mission CSPS pour la voie d'accès au téléporté et du réaménagement du camping* – 4 propositions reçues

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 22 mars 2019.

La Commission propose de retenir l'entreprise **APAVE** pour un montant de **3 000,00 € HT**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

→ *Végétalisation du talus des nouveaux Services Techniques – 3 propositions reçues*

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 15 mars 2019.

La Commission propose de retenir **l'entreprise TARVEL** pour un montant de **21 500,00 € HT**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

12/ APPROBATION AVENANT CAO

→ *Marché de fourniture et installation de matériels informatiques destinés à l'école primaire – Avenant 1*

Le Maire donne lecture de la délibération. Il tient lieu de racheter un PC et un Vidéo projecteur pour la « très certaine 5ème classe » qui devrait ouvrir à la rentrée de septembre prochain.

La Commission propose de retenir **SIRA 38 – UNIKMEDIA**, société à qui nous avons déjà commandé les besoins informatiques pour les quatre classes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

13/ APPROBATION CONSULTATION COMMISSION INTERNE (CCI)

→ *Acquisition de deux auto-laveuses pour l'école maternelle et le restaurant scolaire – 4 propositions reçues.*

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 15 mars 2019.

La Commission propose de retenir **NILFISK** pour un montant de **7 282,52€ HT** (petit modèle = 2 759,30 € HT, et grand modèle 4 523,22€ HT), correspondant aux souhaits des personnels qui ont assisté aux démonstrations et qui vont utiliser ces matériels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

→ *Changement du Logo « ALLEMOND » – 3 propositions reçues*

Le Maire informe que, suite à la décision prise par le Conseil Municipal d'arrêter l'orthographe du nom de la commune par rapport aux différentes gestions informatiques et GPS, il y a lieu de revoir le logo qui date d'une quinzaine d'années. De plus, il est préférable de confier ce travail à des professionnels qui nous proposent la confection du logo et une charte graphique sur son utilisation.

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 22 mars 2019.

La Commission propose de retenir **InfluenSo**, pour un montant de **3 800,00 € HT**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

14/ RESILIATION DE BAIL DE LOCATION

Le Maire rappelle le bail établi à compter du 17 juillet 2015 entre la Commune et Madame DUQUESNOY Victorine pour la location d'un appartement communal situé à la résidence Les Tilleuls, 425 route des Fonderies Royales, appartement n°6, à Allemont.

Suite au décès très récent de Madame DUQUESNOY, il y a lieu de résilier le bail cité ci-dessus à la date du 31 mars 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la résiliation du bail ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire procède à un tour de table.

- Raymond MICHEL souhaite parler du Mollard. Près du Mollard il y a un arbre qui est en train de pencher de plus en plus. Il faudrait voir pour le couper avant qu'il tombe. Il se situe entre le Mollard Sud et le pont.

Le Maire donne ensuite la parole à l'assistance.

- Monsieur Daniel MICHEL a remarqué que dans le budget communal, au niveau des charges à caractère général, il est prévu de verser au SIEPAVEO la somme de 802 000,00€. Il s'interroge pourquoi ?

Le Maire explique qu'il s'agit d'un changement d'imputation budgétaire fait à la demande de la Trésorerie. L'an passé, il a été versé au SIEPAVEO 776 000,00€ qui correspondent aux contributions à verser suite aux investissements réalisés par le syndicat sur notre territoire.

- Monsieur Daniel MICHEL souhaite avoir des informations sur les subventions d'investissements attendues par la Collectivité.

Le Maire indique que cela correspond aux subventions pour l'aménagement des nouveaux services techniques, les voies d'accès au téléporté et à l'aménagement de la piste de « Cotteyssard ».

- Monsieur Daniel MICHEL souhaite savoir pourquoi il est prévu 300 000,00€ pour la protection des captages.

Le Maire, indique qu'on a l'obligation de traiter par UV les eaux des réservoirs qui alimentent nos différents réseaux. Les installations des traitements UV sont estimées à 60 000,00€ environ. Il faut pour cela réaliser des acquisitions foncières se trouvant dans le périmètre proche de ces captages, réaliser des servitudes de passages pour les accès mais aussi amener les alimentations électriques et téléphoniques sur ces sites ce qui n'est pas toujours évident vu leurs situations géographiques.

- Monsieur Daniel MICHEL aimerait savoir pourquoi une telle subvention est attribuée au hockey club. Murielle VIARD GAUDIN lui rapporte qu'il y a beaucoup d'enfants de la commune licenciés dans cette association.

Sandrine GUERIN rajoute qu'il y a des adultes et beaucoup d'enfants adhérents d'Allemont. et que le club est dynamique.

Madame Michèle PELLETIER souhaite savoir où en sont les subventions allouées par l'agence de l'eau.

Le Maire indique que les robinets se ferment.

De plus, le prix de l'eau sur la commune n'est pas assez élevé pour pouvoir bénéficier des subventions de l'agence de l'eau.



Séance levée à 20h25.



Le Maire,

Alain GINIES